cid:image001.png@01D7AED1.DFB86300

|  |  |
| --- | --- |
| **cid:image007.png@01D7AED1.F8795CA0** |  |

Le 17 février 2022

**La Région et l’Inserm s’associent pour renforcer le développement de la recherche médicale en Normandie**

**Hervé Morin, Président de la Région Normandie, et le** **Dr Gilles Bloch, PDG de l’Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (Inserm), ont officiellement signé ce matin, au Conseil régional à Rouen, un protocole de coopération en vue de soutenir et renforcer les capacités de recherche médicale sur le territoire normand.**

*« Après la signature d’un protocole d’accord en septembre 2021 avec le CNRS, cet accord de coopération avec l’Inserm s’inscrit dans la volonté de la Région de développer ses relations avec les grands organismes de recherche implantés en Normandie. La mise en œuvre de ce protocole devrait permettre de renforcer l’excellence des équipes de l’Inserm en région sur des sujets au cœur des enjeux du territoire »* a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie.

*« Ce protocole de coopération avec la Région Normandie renforcera la puissance scientifique et fortifiera le potentiel de recherche des unités normandes. Ces unités mixtes de recherche sont au service de l’amélioration la santé humaine, travaillent à mettre au point les stratégies diagnostiques et thérapeutiques de demain au bénéfice de l’amélioration de la prise en charge des patients. Cet accord consolidera également la visibilité scientifique internationale de la recherche biomédicale normande »* a ajouté Gilles Bloch, PDG de l’Inserm.

Dans le cadre de cet accord d’une durée de six ans, la Région et l’Inserm s’engagent ainsi à coopérer afin de renforcer le potentiel de la recherche médicale sur les thématiques prioritaires suivantes :

* Cardiologie
* Cancérologie
* Génomique,
* Neurosciences,
* Imagerie médicale
* Immunologie

Dans ce cadre, la Région et l’Inserm engageront ou poursuivront de nombreuses actions communes parmi lesquelles :

* Le financement ou cofinancement d’opérations ou de programmes pouvant bénéficier soit à des structures de l’Inserm, soit à des structures associant l’Inserm, soit à des laboratoires ou équipes reconnues par l’Inserm ;
* Le soutien à la formation *à* et *par* la recherche dans les domaines de la biologie et de la santé à travers le cofinancement de thèses Région-Inserm, l’étude de modalités conjointes d’accompagnement de post-doctorants, des postes d’accueil de chercheurs et des programmes ATIP-Avenir ;
* Le co-financement d’équipements au sein des structures dont l’Inserm est membre ou tutelle ;
* La contribution de l’Inserm dans l’élaboration des futures stratégies régionales (SRESRI…) ;
* L’appui aux politiques publiques et à l’expertise en matière de recherche et de formations en santé.

La collaboration pourra également appuyer les dynamiques d’internationalisation des unités de recherche dans les appels à projets européens ou les partenariats internationaux.

Cette collaboration visera aussi à soutenir les stratégies de pré-maturation et de rupture des unités Inserm.

Enfin, un appui de l’Inserm pourrait être sollicité pour certains appels d’offre très structurants pour le territoire comme certains appels à projets du Plan d’Investissement d’Avenir (PIA).

|  |
| --- |
| **A propos de l’Inserm :**  Créé en 1964, l’Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) est un établissement public à caractère scientifique et technologique, placé sous la double tutelle du Ministère de lʼEnseignement supérieur, de la Recherche et de lʼInnovation et du Ministère des Solidarités et de la Santé. Il s’agit du **seul organisme public français dédié à la recherche biologique, médicale et à la santé humaine. Ses chercheurs ont pour vocation l’étude de toutes les maladies, des plus fréquentes aux plus rares.**  L’Inserm compte **près de 350 structures réparties sur le territoire français, près de 14 000 chercheurs, ingénieurs, techniciens, gestionnaires, hospitalo-universitaires, post-doctorants…** |

Contact presse :

Charlotte Chanteloup - 06 42 08 11 68 - [charlotte.chanteloup@normandie.fr](mailto:charlotte.chanteloup@normandie.fr)